

INSCRIPTIONS RESTAURATION, PÉRISCOLAIRE et CENTRE DE LOIRSIRS

Le quotient familial est établi sur la base des ressources du foyer. Chaque demande d'inscription devra obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes (copies).

1. Dernier avis d'imposition sur le revenu (recto et verso),
 2. Trois derniers bulletins de salaire de chacun des parents,
ou dernier bilan pour les artisans,
ou décompte de Sécurité Sociale (si vous percevez des indemnités journalières),
ou notification des Assedic, pension ou retraite (dernier avis de paiement).
 3. Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales ou photocopie du virement bancaire,
 4. Justificatif de congé parental (le cas échéant),
 5. Justificatif de domicile récent,
 6. Justificatif de la pension alimentaire (perçue ou versée) en cas de divorce,
 7. Attestation d'assurance scolaire.
 8. Carnet vaccinations (page 90 à 93).
- Pour les ressources mensuelles supérieures à **3 909 €** (tranche la plus élevée) fournir le justificatif de domicile, le carnet de santé de l'enfant, l'attestation d'assurance scolaire et l'attestation de paiement de la CAF ou photocopie du virement bancaire.
 - POUR LES FAMILLES NE RESIDANT PAS SUR LA COMMUNE, un tarif Hors Commune est appliqué. Fournir le justificatif de domicile, le carnet de santé de l'enfant, l'attestation d'assurance scolaire et l'attestation de paiement de la CAF ou photocopie du virement bancaire.

***En l'absence d'information nécessaire au calcul des revenus,
le tarif maximum sera appliqué.***

RAPPEL : Tous les documents sont à fournir en PHOTOCOPIES